

BUREAU DU CLIS

REUNION DU 11 mars 2002-COMPTE-RENDU

Etaient présents :

- M. Bernard FITOUSSI, Préfet de la Meuse,
- M. Jean-Bernard HERGOTT, représentant M. LAMBINON, Président de la CCI de la Haute-Marne,
- M. Jean-Paul LHERITIER, Chambre des Métiers de la Meuse,
- Mme Sylvie MALFAIT-BENNI, conseillère générale de la Meuse,
- M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt,
- M. Claude COLLIN, CEDRA,
- M. Gérard HERISSON, suppléant de M. FLEURY, AEMHM,
- M. Jean FRANVILLE, CDR 55
- M. Pascal WOJCIK, CFDT Meuse,
- M. Alain THIZON, DRIRE Champagne-Ardenne,
- M. Jack-Pierre PIGUET, directeur du laboratoire ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, CLIS,
- M. Jérôme STERPENICH, CLIS,
- Mlle Sandrine SOEHNLEN, CLIS,

Etaient invités :

- M. Bernard FOURQUEMIN, Groupement Fonds,
- M. Pierre SOMMET, Groupement Fonds,
- M. Jacques DELAY, ANDRA,
- Mme Sarah DEWONCK, ANDRA,

Etaient excusés :

- M. Jean-Paul GEOFFROY, Préfet de la Haute-Marne,
- M. François DOSE, Député de la Meuse,
- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. Gilles LAVOCAT, maire de Poissons,
- M. Jean MALOLEPSZY, CGC,

1) Approbation du compte-rendu du bureau du 21 janvier 2002.

Pas d'observation des membres du bureau.

2) Exécution du budget 2001.

Dans l'attente d'un document précis reprenant la consommation par poste et les écarts entre prévisionnel et réalisé, les éléments fournis par l'agent comptable du CLIS font apparaître un reliquat de 939 180 FF (143 177 €) sur la dotation 2001 (hors report de 2000).

Le bureau adopte dès maintenant une décision modificative (DM 1) au budget 2002 : ouverture et abondement des comptes 205, « Concessions et droits similaires, brevets », à hauteur de 500 € pris sur le compte 2184 (« Mobilier »), 6712, « Pénalités, amendes fiscales », à hauteur de 2 000 €, pris sur le compte 6451 (« Cotisations à l'URSSAF »), et 604, « Achats d'études et prestations de service », à hauteur de 5 000 €, pris sur le compte 6231 (« Annonces et insertions ») ; abondement complémentaire du compte 6185, « Frais de colloque », à hauteur de 11 000 €, pris sur le compte 617 (« Etudes et recherches »).

3) Présentation de l'expérience DIR.

M. DELAY rappelle l'objectif général de cette expérimentation, qui est de caractériser la diffusion et la rétention des radionucléides dans la roche hôte. Il précise ensuite les méthodes envisagées, les radioéléments retenus, les étapes de l'expérimentation et l'exploitation des données (documents joints).

Suite à cette présentation, M. FRANVILLE revient sur l'absence de test avec du neptunium, dont les propriétés ne seront mesurées qu'en laboratoire de surface, alors que ces propriétés ne sont pas connues in situ, en milieu non perturbé. M. DELAY indique que des modèles de comportement d'éléments simples et utilisables seront validés à partir des résultats obtenus à la fois en laboratoire de surface et in situ, dans la mesure où les résultats sont cohérents, puis appliqués aux éléments non exploitables in situ, tel que le neptunium.

Reprenant le planning de l'expérimentation (entre 20 et 24 mois) et la date de mise à disposition des galeries (2003), M. WOJCIK constate que l'ANDRA ne sera pas en mesure de disposer de données suffisantes fin 2005. S'ajoute à cela le fait qu'il y aura trois séries de trois forages (dans le puits d'accès, dans la niche d'expérimentation et dans la galerie montante), qui ne seront pas simultanées (décalage de quelques mois entre la première série et les deux suivantes).

Suite à une question de M. HERISSON sur la prise en compte des phénomènes thermiques, M. DELAY confirme que les paramètres sont étudiés séparément, l'aspect thermique faisant l'objet de l'expérimentation TER. Il y aura ensuite des couplages par interprétation et simulation.

En réponse à M. STERPENICH, M. DELAY rappelle que la radiotoxicité n'est pas seulement due aux caractéristiques radioactives d'un radionucléide mais également à son état physique et chimique.

4) Origine et gestion des eaux dans les puits.

M. DELAY précise quelques notions d'hydrogéologie puis détaille les différents équipements installés dans les puits ou dans les forages qui les encadrent, destinés à collecter, mesurer et analyser les eaux rencontrées en cours de creusement (documents joints).

M. le Préfet s'interroge sur une éventuelle influence du creusement des galeries et de leur ventilation sur les caractéristiques hydrogéologiques du milieu. M. DELAY précise qu'il y aura bien une aération, mais que l'air qui circulera sera celui de la surface, avec une température et une teneur en humidité variables.

Suite à une observation de M. HERRISSON sur la hauteur des galeries (par rapport à ce qui est fait en Suède), M. DELAY indique que les galeries du laboratoire auront 3,5 mètres de hauteur.

Concernant les phénomènes de désaturation–resaturation, M. DELAY signale que leurs effets éventuels sur le comportement géomécanique de l'argile seront étudiés, et que la resaturation est nécessaire pour conforter les propriétés de l'argile en tant que barrière. Son contrôle est donc un aspect important.

M. COLLIN estime que cela confirme le fait que les galeries d'un éventuel stockage seront envahies par l'eau, et donc qu'elle circule. Il trouve cela inquiétant et souhaite que la Commission Nationale d'Evaluation se penche sur cette question. M. FRANVILLE demande comment la réversibilité pourra être assurée dans ces conditions.

5) Conditions de travail dans le puits.

L'intervention de MM. FOURQUEMIN et SOMMET montre que la sécurité a fait l'objet de mesures spécifiques (mise en place d'observateurs-sécurité, audit) à partir de novembre 2001, reposant jusqu'à cette date sur l'expérience du personnel intervenant et sur l'attention spécifique apportée au travail en souterrain. De plus, l'appareil de fonçage serait un prototype non homologué au titre de la réglementation sur la sécurité des conditions de travail.

M. le Préfet et M. WOJCIK s'étonnent que l'on ait attendu d'atteindre 130 mètres de profondeur avant de s'intéresser à la sécurité et aux contrôles. M. FOURQUEMIN indique que des mesures sont prises actuellement pour remédier à ces aspects, l'une des difficultés tenant à l'application du code du travail et non du code minier, ce qui demande des adaptations pour renforcer les prescriptions.

M. WOJCIK relève que le Groupement Fonds doit respecter un planning, et donc des rendements, ce qui peut entraîner des négligences. M. PIGUET précise que le planning a été fixé lors du contrat, sur proposition du

Groupement Fonds, et que l'ANDRA n'impose pas de contrainte de rendement.

Il est décidé d'interroger le Président de l'ANDRA sur la sécurité des conditions de travail dans les puits et de saisir parallèlement le Directeur Départemental du Travail afin que les contrôles soient renforcés.

6) Questions diverses.

- M. le Préfet rappelle la demande de M. FLEURY relative au programme d'expérimentation de l'ANDRA (les réponses de l'ANDRA aux commentaires de M. STERPENICH sont jointes au compte-rendu) et à son analyse par le CLIS ou par des organismes sollicités par le CLIS. Sur proposition de M. le Préfet, le bureau décide de créer un groupe de travail constitué de 4 à 5 membres et de MM. JAQUET et STERPENICH, qui présentera un rapport en juin. Il est également décidé que le CLIS conserve son autonomie par rapport au Conseil Général de la Meuse qui souhaite également mettre en place un programme d'expertises. M. COLLIN constate à ce propos que le Conseil Général de la Haute-Marne est particulièrement absent de ces débats et de ces projets.

- M. WOJCIK souhaite obtenir des précisions relatives au financement par le GIP Objectif Meuse d'une étude demandée à Gesclub. Mme MALFAIT-BENNI confirme qu'une subvention a été versée à Gesclub, M. le Préfet ajoutant qu'il avait saisi officiellement le Président du GIP sur cette question.

- MM. FRANVILLE et WOJCIK demandent quelles seront les suites données à la motion adoptée lors de la réunion plénière du 25 janvier dernier. M. le Préfet informe les membres du bureau que la motion a été transmise aux ministères concernés, sans retour jusqu'à maintenant.

7) Date du prochain bureau.

La prochaine réunion du bureau est fixée au lundi 24 juin 2002, à 17h00, à la Préfecture (salle Maginot).

Seront inscrits à l'ordre du jour les points suivants :

- à la demande de M. COLLIN, un point sur le projet de Pôle scientifique et sur l'impact socio-économique ;
- à la demande de Mme MALFAIT-BENNI, un compte-rendu du séminaire COWAM qui s'est déroulé à Verdun du 28 février au 2 mars ;
- à la demandes membres du bureau, un retour sur la présentation de l'expérimentation DIR.